



Compte rendu de la réunion du groupe-pays Tunisie

« Quel partenariat avec les organisations de la société civile française et tunisienne dans le cadre de nos coopérations décentralisées ? »

Jeudi 21 novembre 2013
13H30 – 17h00
Cités Unies France - 9 rue Christiani – 75018 Paris
Métro Barbès Rochechouart

Liste des présents

Présents :

- ADILA Djamel (Conseil général de l'Essonne).
- AMRI Zina (STAND UP/ EAST) ;
- ANVROIN Marion (Ministère des Affaires Etrangères) ;
- ARNAL Guilhem (Solidarité Laïque) ;
- BEAUJEAN Juliette (Conseil général de la Loire Atlantique) ;
- BELMONT Sancier (Romans sur Isère) ;
- BEN SAID Ali (Ambassade de Tunisie en France) ;
- BENALLA Sherazade (Conseil général de l'Essonne) ;
- BERGER Annie (Caen) ;
- BERTHOLET Henri (Romans sur Isère, Président du groupe-pays Tunisie) ;
- BEUNARD Agathe (Horizons solidaires) ;
- BOINOT Marion (Solidarité Laïque) ;
- BUATOIS Gérard (Conseil général de la Saône et Loire) ;
- CURTAUD Patrick (Vienne) ;
- DOUTREMEPUICH Marie (Conseil général de l'Hérault) ;
- EYCHENNE Eléna (Vienne) ;
- FERRY Fleur (Conseil général de la Seine-Maritime) ;
- FLOT Patrick (Ambassade de France en Tunisie) ;
- GASPARETTO François (Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt) :
- GINOUVES Dominique (Marseille) ;
- GUEDOUAR Moncef (FTCR) ;
- HUP Véronique (Conseil général de la Seine-Saint-Denis) ;
- JENDOUBI Kamel (Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme) ;
- JOYEUX Grégoire (Ministère des Affaires Etrangères) ;
- KORB Andreas, (Centre National de la fonction publique territoriale CNFPT, Paris) ;
- LAKEHAL Dacile (Cités Unies France) ;
- LETHUILLIER Erwan (conseil général des Côtes d'Armor)
- MERCIER-JOYEUX Carole (Conseil général de la Loire-Atlantique) ;
- MUTH Monique (Grenoble) ;
- NENY-SLAMA Martine (Clermont Ferrand) ;
- PHILIPPE KAGAN Laure (Espace interrégional européen) ;
- ROUQUETTE Virginie (Cités Unies France) ;

- SALHI Ramy (Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme) ;
- SANTENAC Bruno (Ministère des Affaires Etrangères) ;
- TOURNEUX Charles (AIDONS) ;
- WALKER Emilie (EKER).

Excusés :

- FERRARI Luis (Conseil général de l'Essonne) ;
- GAYSSOT Jean-Claude (Conseil régional du Languedoc-Roussillon) ;
- HUGUENIN Valérie (Agence Française de Développement) ;
- LEBRETON Claudy (Conseil général des Côtes d'Armor) ;
- MARION Sophie (Conseil régional Pays de la Loire) ;
- MEVEL-REINGOLD Anne-Marie (Ministère des Affaires étrangères) ;
- PADOVANI Fabienne (Conseil général de la Loire Atlantique) ;
- VILLEMMAIN Jean-Claude (Creil).

Rappel de l'ordre du jour

Les collectivités françaises travaillent depuis longtemps dans le cadre de leur coopération décentralisée, en partenariat avec les organisations de la société civile tunisienne. Mais cette société civile a profondément évolué et se transforme encore sous l'effet de la révolution tunisienne et la nécessité de travailler avec le tissu associatif tunisien ne s'est jamais fait autant ressentir.

Ainsi, l'objectif de cette réunion était de faire un point sur la situation politique de la Tunisie et le travail des collectivités territoriales en collaboration avec la société civile tunisienne.

I/Actualités tunisiennes et repères sur la société civile tunisienne

❖ **Le dispositif d'appui de l'ambassade de France en Tunisie et du Ministère des Affaires étrangères aux collectivités territoriales**

L'ambassade de France en Tunisie accorde beaucoup d'importance à l'action des collectivités françaises en Tunisie et au travail qui devra être accompli notamment avec les régions les plus défavorisées.

Depuis la révolution, la France a profondément renouvelé les priorités de sa coopération en Tunisie. Même si elle reste le premier partenaire de la Tunisie dans le domaine universitaire, scientifique ou encore culturel, il est aujourd'hui important, étant donnée la dimension politique de notre diplomatie culturelle et la nouvelle donne introduite par la révolution de 2011 de renouveler nos outils et nos priorités : Notre action est désormais structurée autour 3 priorités stratégiques destinées à améliorer l'influence de la France en Tunisie :

- Appuyer la société civile en multipliant les actions telles que le forum jeunesse qui avait été mis en place en 2011 par l'Institut Français et qui se tiendra une fois par an en Tunisie. Plus de 250 projets associatifs ont été appuyés, une Maison des Associations créée ;
- Favoriser l'Etat de droit et la bonne gouvernance en encourageant notamment la coopération décentralisée ;

- Accompagner la Tunisie dans l'évolution de sa situation économique en favorisant une meilleure complémentarité des outils existants, comme par exemple une meilleure coordination de la coopération universitaire avec le monde économique pour améliorer les perspectives d'emplois des étudiants.

Ces priorités nécessitent un travail commun des collectivités et de l'Etat car les besoins appellent une réponse de complémentarité.

Le contexte politique d'une transition qui se prolonge et l'absence d'autorités élues empêchent néanmoins cette coopération de se développer autant qu'elle le souhaiterait, c'est pourquoi l'ambassade de France en Tunisie s'engage à soutenir et accompagner les collectivités françaises dans leurs démarches.

Le Ministère des Affaires étrangères a d'ores et déjà mis en place un certain nombre d'outils pour accompagner l'action des collectivités territoriales françaises en Tunisie :

- Un fonds spécifique de soutien à la coopération franco-tunisienne d'un montant global de 200 000 euros. Ce fonds date de 2012 et sera maintenu en 2014.
- Un fond de solidarité prioritaire d'appui à la décentralisation et à la gouvernance financière des collectivités tunisiennes, signé récemment avec l'Etat tunisien.
D'un montant de 600 000 euros sur 3 ans, ce fond s'articule autour trois grandes composantes : appui à la décentralisation et l'accompagnement des réformes, renforcement du lien entre collectivités et citoyens et promotion du civisme fiscal, et enfin appui à la modernisation des outils de gestion financière.

Ainsi, l'ambassade de France tient à informer les collectivités françaises qu'elle s'engage à être un facilitateur et un appui à leurs actions menées sur le terrain.

❖ Repères sur la vie politique tunisienne et rôle de la société civile

M. Kamel Jendoubi, président du réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme

Selon M. Jendoubi, l'une des plus grandes conséquences du fonctionnement de l'ancien régime, a été d'empêcher durant des années les tunisiens de se préparer à la gestion de leur pays. En effet, toutes les compétences en matière de gestion qui avaient été créées jusque là étaient centralisées au sein de l'administration étatique, et le processus électoral récent n'a fait que mettre en évidence les défaillances de ce système.

Le pays est désormais en pleine transition démocratique marqué par le « provisoire » car il a été décidé de fonder une nouvelle base juridique et donc de se doter d'une nouvelle constitution qui efface une histoire de pouvoir autoritaire. La solution aurait pu être de demander à quelques experts de soumettre un referendum mais la Tunisie a choisi d'opter pour un temps de réflexion et l'élaboration d'une démocratie participative.

Toutefois, selon M. Jendoubi, l'erreur a été d'élire une constituante alors qu'il n'existait pas encore de véritable corps électoral.

Même si la Tunisie a réussi à établir des élections qui n'ont pas été contestées, la transition démocratique n'est pas finie et un long travail devra être encore accompli.

La Tunisie a fait le choix de vivre une période de transition où deux types d'acteurs interagissent entre eux :

Les « provisoires » :

- Les baliseurs : la haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique ;
- Les constituants : Assemblée nationale constituante composée de 217 membres, qui a pour tâche d'élaborer une constitution dans un délai d'un an pour ensuite organiser de nouvelles élections afin de mettre en place des institutions stables.

Les « permanents » :

- Les partis politiques ;
- La société civile.

Le 22 décembre 2012, l'assemblée constituante a adopté une loi sur « l'organisation provisoire des pouvoirs publiques » et a désigné un gouvernement transitoire.

Cette loi qui constitue en réalité une « petite constitution » est à la base du système politique tunisien d'aujourd'hui.

Elle attribue à l'assemblée constituante un pouvoir législatif et de contrôle des actions du gouvernement, mais tend parfois même à définir également les actions du gouvernement. Ainsi, selon M. Jenoubi le gouvernement tunisien n'est qu'exécutoire et n'a aucune marge de manoeuvre. En l'absence de séparation des pouvoirs, Kamel Jendoubi parle de « dictature constitutionnelle ».

Par ailleurs, cette assemblée est structurée de telle sorte que le parti politique Ennahda, majoritaire à l'assemblée, détient facilement la majorité qualifiée à chaque décision.

Le combat doit ainsi être mené au plus près de la société civile tunisienne, longtemps délaissée et dont les problématiques ont longtemps été emparées par des groupes islamistes radicaux.

Dans un contexte où l'islamisme radical prend de l'ampleur à l'échelle régionale, il est urgent d'établir un gouvernement non pas qui ignore l'islam mais qui défende les idées démocratiques pour lesquelles les tunisiens se sont sacrifiés.

Il faut donc d'ores et déjà préparer les prochaines élections en soutenant les forces porteuses de ces idées démocratiques en misant sur un acteur permanent : la société civile tunisienne, sans oublier toutefois de prendre en compte la diaspora tunisienne présente en France.

Par ailleurs, M. Jendoubi recommande d'accorder une place importante à la coopération décentralisée qui aidera nécessairement à la mise en place d'une démocratie participative, en gardant toujours à l'esprit le danger d'un tribalisme qui risque de remonter à la surface sur fond de revendications sociales.

II/ Travailler avec les sociétés civiles tunisienne et française aujourd'hui : retour d'expérience des collectivités françaises

Afin d'illustrer les modalités de travail mises en place avec le tissu associatif, Cités Unies France a demandé à deux collectivités territoriales de partager leurs expériences en répondant à des questions très concrètes :

Pourquoi avez vous privilégié le lien CT – OSC dans le cadre de votre partenariat de coopération décentralisée ?

L'initiative vient de votre territoire ou du territoire partenaire ? Et vient elle de la collectivité ou directement des OSC ?

Si vous travaillez avec des OSC tunisiennes, comment les avez vous identifiées ?

Quelle "répartition du travail" envisagez vous entre CT et OSC ?

*Quels liens existent (s'il y en a) avec des programmes de coopération ?
Quelle principale réussite de ce partenariat identifiez vous ?
Quelle principale difficulté identifiez vous ?*

Expérience du conseil général de l'Essonne avec l'Ariana

Le CG de l'Essonne a signé un protocole d'accord avec le gouvernorat de l'Ariana en 2013, après deux années de missions (6 au total). Ces missions lui ont permis de prendre le temps de rencontrer toutes les parties prenantes (collectivité tunisienne et société civile locale), et d'amorcer ainsi un réel dialogue entre chacune des entités.

Le but recherché est d'aider à l'élaboration d'une politique publique participative qui soit en accord avec les besoins locaux en co-élaborant des indicateurs et projets pilotes.

Les projets qui seront menés prendront en considération l'égalité des genres, et aborderont des problématiques liées à la jeunesse, aux questions de gouvernance locale, à la passation de marché, ou encore à l'environnement.

Le CG de l'Essonne souhaiterait se positionner en chef de file d'un « programme concerté pluri acteurs » à une échelle départementale, et lancera ainsi un appel à projets spécifiques afin de mettre en place 30 micro-projets pilotes.

Remarque :

- Le protocole d'accord a été signé par le président de conseil régional de l'Ariana par l'intermédiaire du Ministère de l'intérieur tunisien. Cela a permis notamment de contourner un grand obstacle à la coopération décentralisée en Tunisie : le fait que les collectivités tunisiennes ne soient pas encore autonomes et n'aient donc pas encore de pouvoir décisionnel.
- Par ailleurs, cet exemple témoigne de la possibilité du lancement de nouveaux partenariats dans le contexte politique actuel.

Expérience de la région Rhône Alpes avec le gouvernorat de Monastir

La Région Rhône-Alpes est en coopération avec le gouvernorat de Monastir depuis 1984.

En raison de l'absence d'interlocuteurs élus, la région a souhaité ne pas renouveler sa convention de coopération avec le gouvernorat de Monastir en 2011 pour prendre en considération dans ses projets de coopération la situation politique nouvelle et s'accorder un temps de réflexion et de recul après 30 ans de partenariat.

Pour avancer sur la voie d'un renouvellement, la Région Rhône-Alpes a mis en place deux démarches :

- Une démarche de recherche visant à déterminer quelle place accorder aux droits humains, à la gouvernance locale, au renforcement des pouvoirs locaux et à la société civile. Cette démarche n'est pas dédiée uniquement à la Tunisie mais aux pays partenaires en crise. Cette démarche de réflexion « projets » s'inscrit dans le cadre d'une plateforme réseau « Etat de droit », qui vise à capitaliser les données de la situation actuelle en vue de faire évoluer la construction et la méthodologie de sa coopération décentralisée.
- La seconde démarche s'est orientée vers un appui spécifique à la société civile. Les organisations de la société civile de la Région Rhône Alpes (organisations associatives, syndicales..) sont fortement demandeuses et désirent travailler davantage sur des problématiques liées à la société civile avec la Tunisie et la Région partenaire. Un travail à ce

niveau a d'ores et déjà été entamé et a permis notamment d'appuyer la tenue des bureaux de vote lors des dernières élections, de renforcer des organisations syndicales présentes sur le territoire du partenaire ou encore d'appuyer l'émergence de micro-entreprises.

Ainsi, même s'il n'y a désormais pas renouvellement de convention de partenariat, les relations entre les deux partenaires perdurent avec une forte demande du partenaire tunisien à travailler sur des problématiques liées à la gouvernance locale et à la société civile constituée sur son territoire.

Par ailleurs, la région réfléchit également à entreprendre un travail en inter-collectivités afin de favoriser la création de dynamiques communes. La région souhaiterait en effet travailler de façon conjointe afin de développer les synergies entre collectivités françaises, mais aussi entre collectivités tunisiennes.

❖ Echanges

Conseil général de la Loire Atlantique (en partenariat avec la ville de Mahdia):

Le conseil général de la Loire Atlantique a récemment signé une nouvelle convention de coopération avec la ville de Mahdia. Dans le cadre de ce partenariat, deux thématiques seront abordées : l'action sociale et le développement local.

A l'occasion de cette signature, une place de la Loire Atlantique a également été inaugurée, à l'image de la place de la Mahdia qui avait été inaugurée un an auparavant à Saint-Nazaire.

Remarque :

Cette coopération a bénéficié du suivi attentif de l'ambassade de France en Tunisie.

Conseil général du conseil général de la Saône et Loire

Peu de temps après la révolution, le CG de la Saône et Loire s'est très rapidement rapproché d'une association de la ville de Sidi Bouzid. Cette association est aujourd'hui un partenaire solide, et un important travail a d'ores et déjà été entamé dans le domaine de la formation des jeunes.

Conseil général des Côtes d'Armor (en partenariat avec la ville de Gabès)

Le Conseil général des Côtes d'Armor a été en coopération avec la ville de Gabes durant 20 ans mais cette coopération n'existe plus aujourd'hui. Le conseil général souhaiterait dorénavant entreprendre un travail avec la société civile tunisienne mais éprouve néanmoins des difficultés à identifier des partenaires. Il a donc exprimé la volonté d'entreprendre un travail en inter-collectivités.

Ville de Grenoble (en partenariat avec la ville de Sfax)

La ville de Grenoble poursuit son action à Sfax mais sans l'intermédiaire de la délégation spéciale. Elle a ainsi mis en place une large coopération avec la société civile du territoire, en mettant en œuvre notamment un projet d'éducation à la démocratie citoyenne. Toutefois, la ville éprouve des difficultés à réaliser ses objectifs du fait de la difficulté de l'obtention de visas par certains bénéficiaires du projet.

Ville de Clermont-Ferrand

La ville a tenté de relancer sa coopération décentralisée avec la ville de Bizerte mais cela n'a pas abouti. Toutefois, depuis quelques mois, elle entretient des relations étroites avec la ville de Sousse et a déjà commencé à travailler avec la délégation spéciale de la ville. La ville reste donc très mobilisée et s'appuie sur le dynamisme de la société civile de Clermont-Ferrand.

❖ **Problématiques soulevées durant les échanges**

- Difficulté d'identification de l'impact de la coopération sur les territoires des collectivités territoriales françaises ;
- Certaines organisations de la société civile française engagées en Tunisie souhaiteraient savoir comment se rapprocher des collectivités françaises pour mettre en œuvre des projets conjoints ;
- Inquiétude de certains face à une coopération bilatérale qui ne s'inscrit pas dans une vision globale ;
- Problème de la mobilité des partenaires liée à la difficulté de l'obtention de visas pour la France ;

Enfin, deux questions sont très fréquemment revenues :

- Face à la multitude d'organisations de la société civile tunisienne comment identifier le bon partenaire ?
- Comment identifier les thématiques d'actions les plus efficaces et pertinentes en fonction de la zone géographique où l'on agit ?

Réponse de M. Joyeux, chargé de mission, Ministère des affaires étrangères

Le programme des Nations Unies pour le développement, en collaboration avec le Ministère des Affaires étrangères est actuellement en train de mettre en place un plan d'action pour la Tunisie. Des équipes sont allées à la rencontre des acteurs locaux afin d'identifier des zones et thématiques d'action.

Cette feuille de route est en cours de finalisation et sera disponible très prochainement.

Réponse de M. Salhi, réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme

Il n'y a effectivement pas de vision claire du tissu associatif tunisien. Aujourd'hui, sur l'ensemble des associations créées en Tunisie, seulement 3500 sont réellement actives. Pour arriver à définir le bon partenaire, une plateforme associative va très prochainement être mise en place.

Cette plateforme permettra aux différents acteurs engagés en Tunisie d'avoir une base de données dynamique sur les associations actives en Tunisie qu'elles soient tunisiennes ou étrangères.

Enfin, cette plateforme sera hébergée sur le site internet jamiti.org.

III/ Les programme d'appui à la société civile : quelle place pour les collectivités ? Programme Soyons Actifs/Actives porté par Solidarité Laïque

Guilhem Arnal, responsable Tunisie, Solidarité Laïque

Le Programme « Soyons actifs/actives » est un programme qui rassemble aujourd'hui 25 organisations (22 associations tunisiennes et françaises, 2 syndicats et 1 coopérative). Il s'articule autour de deux principaux axes :

- Actions contribuant à **mieux appréhender les difficultés d'inclusion des populations défavorisées**:
 - diagnostics locaux partagés sur les causes des inégalités vécues sur les questions de citoyenneté, d'éducation, de formation et d'insertion professionnelle ;
 - de micro-projets locaux pour remédier à ces constats sur les inégalités
- **Accompagnement à la professionnalisation et à la structuration des organisations de la société civile** afin qu'elles soient en capacités de contribuer à la réduction des inégalités.

Ce noyau dur d'acteurs travaille déjà sur des diagnostics locaux et territoriaux afin d'identifier les besoins en termes de développement en vue de réduire les inégalités et contribuer à un développement humain et durable.

L'objectif est également d'établir des espaces de concertation qui vise à recréer de la confiance entre associations et institutions publiques (centralisées, déconcentrées et décentralisées) mais aussi entre pouvoir local et central sur des thématiques telles que l'éducation, l'animation socioculturelle, l'insertion professionnelle des jeunes, la place des femmes dans la vie publique, les conséquences du phosphate sur la santé.

La perspective de la suite de ce programme est un programme concerté pluri-acteurs qui travaille :

- sur une approche territoriale en traitant des questions de démocratie et de développement local dans des logiques de réciprocité entre territoires tunisiens et français
- à la fois sur la participation citoyenne (éducation populaire, culture, démocratie locale, environnement, migrations, etc.) et la participation économique (emploi, formation, économie sociale et solidaire)
- en concertation/partenariat avec les collectivités locales et les pouvoirs publics

A moyen terme, ce programme viserait à contribuer aux politiques publiques sectorielles et/ou transversales (décentralisation, développement régional, etc.)

L'ensemble de ces actions sera mené dans le cadre d'un partenariat tuniso-français.

Agenda :

- 20 juin 2013: réunion d'information et de manifestation d'intérêt d'acteurs pour une démarche type PCPA (9 collectivités françaises présentes) ;
- Septembre-Novembre 2013: Constitution d'un groupe de travail pluri-acteurs (ONG, syndicat, OSIM, collectivités françaises) pour discuter d'un tel programme avec leurs partenaires tunisiens ;
- Décembre 2013: mission conjointe de ce groupe de travail en Tunisie.

Solidarité laïque invite les collectivités territoriales françaises à s'engager davantage dans ce programme et affirmer leurs positions.

Comment s'impliquer ?

Sur l'élaboration de la 2^{ème} phase sous forme PCPA :

- En manifestant son souhait de suivre et de contribuer à la dynamique ;
- En mobilisant son partenaire tunisien ;
- En participant à l'Assemblée Plénière du Programme Soyons Actifs/Actives les 1^{er} et 2 mars prochain.

Sur l'opérationnel :

- En intégrant une dynamique de diagnostic territorial en cours (sur les territoires de l'Ariana, de Bizerte, Gafsa, Kasserine, Manouba, Sidi Bouzid et de Sfax) ;
- En complétant le panorama territorial et sectoriel d'intervention du programme.

IV/ Agenda et questions diverses

Etat d'avancement du projet de coopération du CNEPT en Tunisie

Le Centre national de la Fonction Publique et Territoriale (CNEPT) et le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation (CFAD), se sont officiellement engagés dans un programme de formation pilote sur les questions de l'ingénierie de formation et sur les politiques publiques.

Un accord a été signé en juillet et est d'ores et déjà opérationnel. Le cycle de formation prévu se déroule en deux temps :

- Un premier temps qui vise à former à l'ingénierie de formation (comment identifier les besoins des collectivités locales et élaborer une offre de formation en phase avec leurs demandes) les responsables régionaux de formation que le CFAD a mis en place dans chacun des gouvernorats tunisiens,
- Un second temps qui vise à co-construire la formation en direction des collectivités locales tunisiennes en mettant en place des binômes français et tunisiens. Cette phase sera notamment l'occasion de former les partenaires à la méthodologie de la coopération décentralisée.

Le CFAD est chargé de mettre en place les conditions nécessaires au transfert de moyens et compétences des élus et agents locaux et y associera le CNEPT.

Le CNEPT fera appel aux collectivités françaises pour les sessions de formation à venir afin qu'elles puissent mobiliser, le cas échéant, des intervenants issus de leurs institutions.

Le programme prévu pour le premier semestre 2014 prévoit 4 sessions sur :

- Les outils prospectifs (tableaux de bord) ;
- La gestion des déchets et des services de propreté ;
- L'accueil du public ;
- Les SIG ;

Les autres sessions porteront sur :

- L'intercommunalité ;
- La coopération décentralisée ;
- La veille stratégique territoriale ;

- Le marketing territorial ;
- La gouvernance locale et la gestion participative ;
- La planification urbaine : cadre juridique, outils, méthodes et moyens...;
- La gestion des crises et des conflits ;
- La motivation et l'animation des groupes au travail ;
- Les techniques de communication et la gestion des relations avec la presse et les médias ;
- La gestion des services de propreté : en régie, en sous-traitance, organisation... ;
- La gestion de la voirie : études, techniques, réalisation ...

Enfin, le CNFPT informe les collectivités que le directeur du CEFAD sera présent en France du 14 au 16 janvier 2014".

Le rapport Vauzelle sur la Méditerranée

Par lettre en date du 20 septembre 2012, le Président de la République a demandé à Michel Vauzelle, président de la région Provence Alpes Côte d'Azur, de faire des propositions qui s'inscrivent dans une « Méditerranée des projets ».

Le mercredi 9 octobre 2013, Michel Vauzelle lui a remis son rapport de 47 pages, intitulé : « Avec la jeunesse méditerranéenne, maîtriser et construire notre communauté de destin », dans lequel il formule neuf propositions :

- Créer un espace franco-maghrébin de la formation professionnelle ;
- Mieux articuler formation, recherche et innovation ;
- Former des jeunes chefs de micro-entreprises ;
- Créer un espace franco-maghrébin de l'économie sociale et solidaire ;
- Créer un forum des jeunes de la Méditerranée ;
- Créer une plateforme euro-méditerranéenne de concertation pour la mobilité des jeunes ;
- Mieux mobiliser la coopération décentralisée ;
- Faire de la ville de Marseille, une métropole de la politique méditerranéenne de la France ;
- Permettre une meilleure coordination interministérielle et européenne.

L'intégralité du rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://www.elysee.fr/photos/remise-du-rapport-sur-la-mediterranee-des-projets-par-m-michel-vauzelle-2/>

Vous pouvez également télécharger une synthèse de ce rapport sur le site internet de Cités Unies France à l'adresse suivante : <http://www.cites-unies-france.org/spip.php?article1938>

Actualisation du répertoire des coopérations franco-tunisiennes

Le dernier recensement de la coopération décentralisée franco-tunisienne date de 2010. Depuis, la révolution de 2011 puis les rencontres de Monastir en novembre 2012 ont donné un souffle nouveau à cette coopération décentralisée. Afin d'avoir une vision aussi précise que possible de l'évolution du partenariat, Cités Unies France (CUF) réactualise son répertoire. Ce document permettra aux différents acteurs impliqués en Tunisie de disposer d'une source d'information complète, adaptée aux besoins partagés de visibilité et de connaissance mutuelle.

Les fiches devaient être retournées à CUF au plus tard le 15 novembre mais seulement 8 collectivités ont jusqu'ici répondu positivement.

Ainsi, nous vous invitons à retourner votre fiche à Dacile Lakehal (pole-mediterranee@cites-unies-france.org.) dans les meilleurs délais, afin que Cités Unies France puisse procéder à l'actualisation du répertoire dans les meilleures conditions.

Vous pouvez télécharger la fiche à compléter sur le site internet de CUF à l'adresse suivante : <http://www.cites-unies-france.org/spip.php?article1900>